

GROUPE MAJORITAIRE

Le coup fourré de monsieur Fauret a foiré OU "Fable de la carpe et du lapin" (Disons le avec humour)

Mon grand-père m'invitait parfois à "tourner ma langue 7 fois dans ma bouche", façon de dire qu'il faut réfléchir avant de "ramener sa science", ce que n'a manifestement pas fait le signataire de la diatribe ci-contre. !! Un tissu de mensonges, indigne d'un élu de la République !

Des élus bien sages expulsés

Pourquoi, diable, faire expulser des élus s'ils ne causent aucun trouble ? Ce serait du despotisme !

Mensonge, comme en atteste l'enregistrement de la séance... un témoin impartial.

Il confirme que dès la fin de l'appel, M. Fauret déclare "Nous allons nous retirer et vous n'avez pas le quorum."

Habitué à parler au nom des 6 élus de "Bien vivre à Peymeinade", M. Fauret parle maintenant au nom de 10 élus PRESENTS : 5 de "Bien vivre à Peymeinade", 1 de "Ensemble pour un avenir maîtrisé" et 4 dissidents. Bizarre et révélateur, non ?

Eh oui, il en manque, M. Fauret ! Avec mauvaise foi, vous oubliez les 3 absents de cette opposition hétéroclite. En matière de tromperie, comme en d'autres, vous êtes champion !

A l'évidence, le coup était prémédité : 5 élus de gauche et 5 élus de droite font cause commune pour bloquer le Conseil... Joignant le geste à la parole ("nous allons nous retirer"), le "lapin" quitte l'enceinte réservée au Conseil et prend place dans l'espace public, aussitôt rejoint par "9 carpes", peut-être en quête de mariage ? Mais sûrement avec l'intention de ne pas revenir.

D'ailleurs, pourquoi reviendraient-ils ? Il n'aurait servi à rien de se retirer... sauf à faire un esclandre... qui serait sans conséquence sur la suite du Conseil !

La majorité est incomplète et le Conseil ne peut pas se tenir. Le "lapin" et ses "carpes" auraient-ils réussi ?

Pas si sûr. Une élue de la majorité a prévu d'arriver en retard... il suffit de l'attendre (ce que permet la loi)... et le quorum sera atteint !

Dès lors, le coup fourré ayant foiré, le "lapin" décide de revenir suivi par "les carpes". Problème : ils ont quitté l'enceinte du Conseil, bien décidés à jouir de leur initiative... trop tard pour revenir !

Plus généralement, cette opposition au pouvoir dans le précédent mandat, nous reproche des absences (justifiées par des nécessités professionnelles...) mais elle oublie que lors de son mandat, **la majorité (21 membres) n'était jamais au complet (14 en moyenne sur l'année 2013) et que 3 d'entre eux n'ont quasiment jamais siégé au cours de l'année 2013... La démission du 1^{er} adjoint** en 2011 a révélé les dessous de cette équipe incompétente et les oppositions internes. Et ils osent parler d'absentéisme ! On voit bien que le sujet n'a été qu'un prétexte pour semer le désordre.

Des dépenses inutiles

Oui, les dépenses totales de fonctionnement progressent bien de 8% pour plus d'équipements pour la commune sans recourir à l'emprunt. **Les recettes réelles de fonctionnement progressent** de 1,3%, malgré une baisse de 17% des dotations de l'Etat... pour la seule année 2016... Un autofinancement à +19% malgré des recettes à +1,3%, une preuve de bonne gestion. Indiscutable.

Ensuite, écrire que les deux postes de juriste et de collaborateur de cabinet coûtent 100 000 €/an est un **pur mensonge éhonté...** d'abord parce que le poste de juriste n'a pas été créé (il était déjà créé mais non pourvu)... et ensuite parce que les 100 000 € recouvrent la variation TOTALE estimée des frais de personnel entre 2015 et 2016 (+2,7%) et notamment les primes diverses obligatoires sans compter la revalorisation de la rémunération des fonctionnaires décidée par le gouvernement.

Et ça, M. Fauret, pro de la désinformation et de la manipulation des chiffres le sait très bien...

Non content d'énoncer des contrevérités, M. Fauret se mue en devin... il prédit que fin 2016, les caisses seront vides.

Il est vrai qu'en 2014, nous avons trouvé la caverne d'Ali Baba... 290 000 € en caisse, un emprunt de 2.250.000 € souscrit le 19 décembre 2013 juste avant les élections, un "cadeau" empoisonné.

Quant à la hausse des impôts locaux, M. Fauret oublie aussi l'augmentation de 11% de la taxe d'habitation et de 48 % de la taxe foncière en 2011.

Gérard Moncet Conseiller Spécial du Maire

N'oubliez pas de consulter la page d'accueil du site Internet de la commune. Mise au point du Maire